

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDE DES TEXTILES ANCIENS

SESSIONS TECHNIQUES

ORGANISATION

Comment réaliser l'étude technique des tissus anciens, tel est le but des Sessions Techniques.

Les techniques de tissage rencontrées sont nombreuses et il n'est pas possible de les étudier en totalité lors des deux stages. Il s'agit plutôt **d'acquérir une méthode d'analyse** concrétisée dans le dossier de recensement, de se familiariser avec les termes techniques définis dans le Vocabulaire français du CIETA et **d'apprendre à représenter les diverses croisures** au moyen de tracés techniques conventionnels.

Les connaissances ainsi acquises doivent permettre aux participants, avec de la pratique, de poursuivre seuls l'étude des tissus anciens en se référant éventuellement aux échantillons analysés pendant les stages. **Une session comprend deux stages** de deux semaines chacun, séparés par un intervalle d'une année, c'est-à-dire deux semaines en avril ou septembre d'une année, et deux semaines en avril ou septembre de l'année suivante.

Le premier stage traite des tissus unis, unis complexes et aborde les principes du façonné sur le métier à lisses et sur le métier à la tire.

Le deuxième stage est consacré à l'étude des tissus façonnés anciens. La participation à ce stage exige d'avoir suivi le premier et assimilé la méthode et le vocabulaire alors présentés.

L'enseignement est en français. Un bon niveau dans cette langue est obligatoire.

Inscriptions : les demandes d'inscription se font par écrit auprès du secrétariat du CIETA. Les Sessions Techniques du CIETA sont ouvertes aux membres du CIETA ainsi qu'aux non membres qui doivent accompagner leur candidature d'un curriculum vitae permettant de juger du bien fondé de leur demande.

TARIFS

Pour les non membres du CIETA :

- 1 000.00 € pour les institutions non membres du CIETA (coût de formation pris en charge ou remboursé par une institution, un organisme ou une entreprise)
- 500.00 € pour les individuels non membres du CIETA (tarif particulier consenti pour un règlement à titre personnel uniquement du coût de formation et ne faisant pas l'objet d'un remboursement par un organisme, une institution ou une entreprise)

Pour les membres du CIETA :

- 715.00 € pour les institutions CIETA
- 365.00 € pour les membres individuels du CIETA, et les étudiants (envoyer copie de la carte d'étudiant)

Ces prix sont sujets à révision.

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDE DES TEXTILES ANCIENS

Programme

Programme du stage n° 1

- **Les composantes d'un tissu** : matières premières, croisures, manipulations et techniques de décoration.
Les différentes rubriques du dossier de recensement.
- **Etude des principales armures :**
L'armure : définition et représentation schématique – les armures de base : toile ou taffetas, sergé, satin et leurs dérivés
Les fils : identification et décompte
Choix du mode d'exécution
Les manipulations et techniques de décoration avant et après tissage
- **Tissus de transition :**
Les petits façonnés tissés sur métier à lisses
- **Introduction à l'étude des tissus façonnés :**
Le façonné : définition et représentation schématique des effets
Représentation du montage d'un métier à la tire

Programme du stage n° 2

- **Remise à jour** des connaissances acquises lors du stage n° 1
- **Etude des tissus façonnés anciens :**
Le Taqueté façonné
Le Samit uni et façonné
Le Lampas
La Brocatelle
Les Tissus à liage repris
Le Damas
La Lampassette
Le Droguet et la Dauphine
Le Velours façonné (documentation)
- **Techniques et métiers à tisser particuliers :**
Le tissage aux plaquettes
Les métiers aux baguettes

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDE DES TEXTILES ANCIENS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Offres

-Le site du CIETA présente à tout moment une proposition commerciale de vente de produits ou de services régie par des conditions générales et des conditions particulières, laquelle n'est pas considérée juridiquement comme une offre permanente.

-Le CIETA se réserve le droit de retirer tout produit ou service, ou d'annuler une formation.

Article 2 : Commande

Les commandes qui sont adressées au CIETA ne deviennent définitives qu'après confirmation de la commande par le CIETA par un des moyens suivants : courrier postal, courrier électronique, téléphone ou fax.

Le CIETA se réserve le droit d'annuler ou suspendre toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure tant que le litige n'est pas réglé.

Le CIETA se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement et ou de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit.

Le fait pour un utilisateur de remplir le bon de commande figurant sur <http://www.cieta-textiles.org> et d'adresser ce bon de commande au CIETA vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions de vente, lesquelles seront seules applicables au contrat ainsi conclu.

Article 3 : Prix-modalités de paiement-transfert des risques

Les prix présentés sur le site sont définitifs. Ils sont indiqués TTC et régis par la législation française. Les frais de port sont en sus.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis.

Les produits doivent être réglés en euros ou en US dollars, soit par chèque, soit par mandat postal soit par virement.

Les frais bancaires occasionnés par le paiement sont à la charge du client.

Les marchandises livrées restent la propriété du CIETA jusqu'à parfait paiement.

Article 4 : Facture

La facture est adressée par le CIETA à l'adresse indiquée lors de la commande. Elle est établie conformément au tarif en vigueur au jour du passage de la commande. Le CIETA dégage toute responsabilité quant aux erreurs de saisie.

Article 5 : Livraison- transport

Les biens matériels sont livrés par la poste ou par un transporteur express. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le CIETA ne peut être tenu responsable des délais d'acheminement.

Les marchandises doivent être contrôlées par le client à la livraison. Les réserves éventuelles sont portées sur le bordereau de livraison présenté par le transporteur ou peuvent être adressées au CIETA dans un délai de 48h suivant la livraison. Les marchandises seront retournées dans leur emballage d'origine. Le CIETA s'engage à reprendre ou échanger ou rembourser les marchandises entachées de vice, sans toutefois être tenu de verser des dommages et intérêts. Les frais d'acheminement vers le CIETA et de réexpédition vers le client sont pris en charge par le CIETA.

Article 6 : Loi applicable et tribunal compétent

Il sera fait application du droit français.

Le tribunal de commerce de Lyon où se trouve le siège social du CIETA est seul compétent en cas de litige.